



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que :

1. Conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, le rôle général de perception pour l'exercice financier 2025 est déposé au bureau municipal et la Ville procédera à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Donné à Témiscaming, ce 21 février 2025



Anik Gagné
Trésorière